

13 décembre au moyen d'une échelle de cordes. Il arriva la veille de Noël à Lyon et prit son logement au cloître de Saint-Just (1), où se trouvait encore la Reine-mère ainsi que Marguerite, dont il devint l'époux en janvier 1527.

Le traité de Madrid du 14 janvier 1526 rendit enfin la liberté au roi. Il y eut, à cette occasion, dans la capitale, une procession générale. L'Archevêque de Lyon qui voulut y prendre part, croyait devoir y précéder l'évêque de Langres; mais celui-ci prétendit qu'en qualité de duc et pair de France, il était en droit de marcher avant tous les archevêques et évêques qui n'avaient pas le même titre. Le parlement qui assistait à cette cérémonie fut du même avis, et l'archevêque de Lyon ne contesta plus (2).

En mai 1526, M. de Rohan se rendit aux États tenus à Cognac, et il assista, l'année suivante, au lit de justice que le roi tint à Paris, le 16 novembre. Les archevêques de Bourges et de Rouen qui se disaient, l'un primat d'Aquitaine, l'autre primat de Normandie, lui disputèrent la préséance; mais, après qu'il eût exhibé les lettres de plusieurs papes qui avaient décidé que l'église de Lyon aurait la primauté sur celles de Rouen, de Sens et de Tours, la préséance, de l'avis de toute l'assemblée, et par la voix du chancelier, fut adjugée à l'archevêque de Lyon sur celui de Bourges, et à ce dernier sur celui de Rouen (3).

M. de Rohan ne figure pas parmi les membres du clergé qui assistèrent en février 1527 à l'exorcisme d'Antoinette de Grolée (4), religieuse du monastère de Saint-Pierre; il y fut

(1) Ce fait est consigné dans une lettre d'Henry d'Albret datée de Saint-Just sur Lyon, le 27 décembre 1525, adressée à Elie André, conseiller au comté de Périgord et peut-être le même qui a mis Anacréon en vers latins. M. d'Aigueperse qui possède une copie de cette lettre prise sur l'original conservé aux archives de Pau, a eu l'obligeance de me la communiquer.

(2) Le P. Berthier, *Hist. de l'Eglise gallicane*.

(3) Voyez Rubys, p. 361 et nos *Documents sur Lyon* au 16 déc. 1527.

(4) Un contemporain, Claude de Bellièvre, dans une note qu'on lit à la suite de son *Lugdunum priscum*, dit que cet exorcisme fut un jeu con-